

ORDRE DES AVOCATS

du BARREAU de CHALONS EN CHAMPAGNE

EPERNAY, VITRY le FRANCOIS, SAINTE-MENEHOULD, SEZANNE

CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS

Des bons de consultation permettent de prendre un rendez-vous auprès de l'avocat de votre choix, choisi sur la liste figurant sur le bon lui-même, rendez-vous qui se déroulera au sein de son cabinet dans des conditions tout à fait classiques.

Vous pourrez alors poser toutes les questions vous préoccupant dans le domaine juridique.

Ces bons de consultation gratuite sont de deux ordres :

- Les premiers sont réservés **aux victimes d'infraction pénale**, sans condition de ressources.
- Les seconds concernent toutes les questions juridiques, mais sont limités **aux personnes non imposables sur le revenu**.

Ces bons peuvent être obtenus auprès des organismes suivants, pour le ressort du Barreau de CHALONS en CHAMPAGNE :

- ☞ Ordre des Avocats du Barreau de CHALONS en CHAMPAGNE (03.26.68.08.08)
- ☞ Tribunal de Grande Instance de CHALONS en CHAMPAGNE (03.26.69.27.27)
- ☞ Circonscriptions de solidarité départementale de SEZANNE (03.26.80.51.49)
- ☞ Circonscriptions de solidarité départementale de SAINTE MENEHOULD (03.26.60.85.09)
- ☞ Le M.A.R.S. à CHALONS en CHAMPAGNE (03.26.22.68.83)
- ☞ EPERNAY : Point d'Accès au Droit - Mairie Annexe BERNON (03.26.55.76.60)
- ☞ VITRY le FRANCOIS : C.C.A.S. (03.26.72.43.43) ou Mairie « Service Affaires Générales » (03.26.41.22.77).

S'il s'agit d'un bon de consultation gratuite sur une matière générale, hors victime, il convient de vous munir de votre avis d'imposition et d'une pièce d'identité.

Il existe également des permanences gratuites de consultation juridique,

- L'une réservée aux enfants **MINEURS** : Le 3^{ème} mercredi du mois (sauf août) de 14H00 à 16H00 à la Maison de l'Avocat, 1 rue Perrot d'Ablancourt (Cour intérieure du Palais de Justice) à CHALONS en CHAMPAGNE, en partenariat avec l'association Enfance Majuscule.
- L'autre, dans tous les domaines du droit :
 - ✚ au Point d'Accès au Droit de **VITRY le FRANCOIS**, à la Sous-Préfecture : 4 rue Maître Edmé, un jeudi par mois de 08H30 à 11H30 (selon planning) sauf juillet et août.
 - ✚ au Point d'Accès au Droit d'**EPERNAY**, à la Mairie Annexe BERNON, 1 av. de Middelkerke, le 3^{ème} lundi du mois (sauf août), de 09H00 à 12H00 (sur rendez-vous au 03.26.55.76.60).
- Les **créateurs ou repreneurs d'entreprises** peuvent bénéficier d'une consultation d'avocat. (Sur rendez-vous, renseignements auprès de CREA CHALONS au 03.26.21.87.30), ainsi que les **chefs d'entreprises en difficulté**, sur rendez-vous auprès du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP), au 03.26.85.18.78.
- Egalement, dans tous domaines juridiques hors dossier pénal, réservées aux personnes détenues à la Maison d'Arrêt de CHALONS en CHAMPAGNE, soit en prenant contact directement avec l'Ordre des Avocats, soit par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Pour tous renseignements complémentaires : Ordre des Avocats - Maison de l'Avocat, 1 rue Perrot d'Ablancourt (Cour intérieure du Palais de Justice) à CHALONS en CHAMPAGNE - Tél. : 03.26.68.08.08



ORDRE DES AVOCATS - Maison de l'Avocat - 1 rue PERROT D'ABLANCOURT - 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
(Cour intérieure du Palais de Justice)

Tél. : 03.26.68.08.08 - TELECOPIE : 03.26.68.40.80

e-mail : avocats.chalonsenchampagne@wanadoo.fr

www.barreau-chalons.net